

# Les parlements provinciaux suspendus par Kinshasa

Pas de session. Et des commissaires spéciaux devraient être nommés pour diriger les provinces.

**R**adio Okapi, financée par l'Onu, a indiqué jeudi que les sessions ordinaires des nouvelles provinces avaient été "suspendues" par le ministre de l'Intérieur, Evariste Boshab, sans explication. Il s'agirait des assemblées de 21 provinces créées à la va-vite, ces derniers mois (5 autres sont inchangées), pour remplacer les 11 qui existaient (voir "La Libre" 5 sept.).

Ce processus de démembrement, prévu par la Constitution depuis 2006 mais non préparé ni même budgétisé, est en train de tourner au fiasco en raison des désordres – absence de paiement des frais de fonctionnement des nouvelles entités (les députés provinciaux ne sont pas payés depuis deux mois), vides juridiques, désorganisation de la perception des taxes et impôts – qu'il crée.

## Blanc-seing contre Constitution

Le 8 septembre, la nouvelle Cour constitutionnelle, dans son premier arrêt, a ordonné au gouvernement de prendre des "mesures exceptionnelles" pour assurer la gestion des nouvelles provinces, mais ne les a pas précisées. Ce que le gouvernement semble interpréter comme un blanc-seing.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer la suspension des sessions des nouvelles assemblées provinciales. Mais cela ne va pas sans poser problème et les protestations contre une "violation de la Constitution" se multiplient.

Car l'article 3 de la loi fondamentale indique que les provinces "sont dotées de la personnalité juridique et sont gérées par les organes locaux". Les articles 197 et 100 leur octroient "l'autonomie administrative et financière". Et si, en janvier 2011, le président Kabila s'était octroyé une révision constitutionnelle lui donnant dé-

sormais le droit de relever un gouverneur de ses fonctions "en cas de crise politique grave et persistante", rien n'autorise le gouvernement à suspendre une session parlementaire provinciale.

## Des commissaires spéciaux

Cette suspension a été précédée par l'annonce, à l'issue du Conseil des ministres du 18 septembre, que le gouvernement allait nommer des commissaires spéciaux et leurs adjoints en lieu et place des gouverneurs et vice-gouverneurs intérimaires des nouvelles provinces, pour l'élection desquels Kinshasa n'a rien budgétisé.

**Le  
gouvernement  
va nommer  
des  
commissaires  
spéciaux  
en lieu et place  
des  
gouverneurs  
intérimaires,  
pour l'élection  
desquels  
Kinshasa n'a  
rien budgétisé.**

Les élections provinciales (les députés provinciaux élisent ensuite les gouverneurs et vice-gouverneurs de province, ainsi que les sénateurs nationaux) sont annoncées pour ce 25 octobre, en même temps que les scrutins locaux et municipaux. Mais bien que le président Kabila vienne d'annoncer aux Nations unies qu'il maintenait les scrutins conformément au calendrier électoral, personne ne pense que cette date est réaliste en raison de la quasi-absence de préparatifs. Les listes électorales de 2011 n'ont ainsi toujours pas été actualisées et aucun jeune ayant atteint 18 ans depuis lors n'y est inclus – pas plus que n'en ont été ôtés les noms des morts.

Or, en attendant – peut-être longtemps – ces scrutins, il faut des gouverneurs. Selon la Constitution, ils ne peuvent être qu'élus par les assemblées existantes – ce que Kinshasa refuse de financer.

Selon "La Tempête des Tropiques" de vendredi, 19 des 21 commissaires spéciaux pressentis seraient membres du PPRD, le parti présidentiel, "contre deux seulement d'autres partis de la Majorité présidentielle"; cette dernière vient d'être amputée de sept partis, coupables d'avoir demandé au chef de l'Etat d'abandonner la "stratégie suicidaire" actuelle. Selon le journal, cette disproportion aurait poussé M. Kabila à retarder les nominations.

**Marie-France Cros**